



Réf : n° 657 DG / 2019

Bouchaoui le : 27 AOÛT 2019

## LETTER DE CONSULTATION PAR WEB n°23 /2019 (Prolongation des délais des dépôts des offres)

Mesdames, Messieurs ;

Le Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (BNEDER), lance une consultation restreinte pour la désignation d'un consultant expert foncier pour la réalisation d'une étude portant sur « l'expertise de la valeur patrimoniale du terrain du siège de l'EHEV sis à Staouéli (Alger), selon les termes de références portés en annexe de la présente lettre de consultation. Le consultant doit soumettre une offre technique et financière accompagnée de son Curriculum vitae (CV) et diplôme. Les offres de services doivent parvenir par courrier électronique durant la journée du 29 Août avant 12H00 à l'adresse suivante [consultation@bneder.dz](mailto:consultation@bneder.dz)

Les critères de notation sont indiqués comme suit :

Offre technique : 60 points

- Méthodologie : 20 points
- Détailée : 20 points
- Succincte : 10 points
- Sommaire : 05 points
- Expérience dans le domaine (selon CV) : 20 points
  - Plus de 15 ans : 20 points
  - Entre 05 et 15 ans : 10 points
  - Inférieur à 05 ans : 05 points
- Délais : 20 points

La note totale est accordée au délai le plus court. Le reste se verra attribuer une note inversement proportionnelle.

Offre financière : 40 points.

L'offre financière comprend l'ensemble des frais financiers liés à l'exécution de la prestation. La note totale est accordée à l'offre la moins disante. Le reste se verra attribuer une note inversement proportionnelle.  
En espérant que cette consultation retienne votre attention, veuillez agréer nos sincères salutations.

Le Directeur Général. /.....

جلال الدين كيوان  
مدير العقود و الدعم

Accusé de réception :

Nom prénom :



## Raison sociale :

## **TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION DE L'ETUDE.**

Réalisation d'une étude portant sur l'expertise de la valeur patrimoniale du terrain du siège de l'EHEV sis à Staouéli (Alger),

1. Elaboration d'un rapport diagnostic portant sur :
    - Actualisation de l'expertise antérieure.
    - Le titre de propriété et l'extrait du plan cadastral ;
    - L'estimation détaillée de la valeur patrimoniale du site objet de l'étude ;
    - Analyse des facteurs susceptibles à l'environnement.
  2. Elaboration du rapport d'évaluation :
    - Description de la mission ;
    - Descriptif de l'ensemble des biens administratifs et techniques ;
    - Estimation qualitative des biens (surface, âge et valeur) ;
    - Estimation des éléments qualitatifs (nature, état, emplacement, confort et orientation) ;
    - Evaluation financière (avec méthode d'évaluation) ;
    - Conclusions ;
    - Annexes
  3. Elaboration d'un certificat d'expertise.

